

Séance ordinaire du 12 décembre 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°12122024D55

Objet : Accord cadre maîtrise d'œuvre Grand Lac/Commune

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 06 décembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de pouvoirs :
Nombre de votants : 09
Pour : 09

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre le conseil municipal de la commune de Serrières en Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence			X	
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques			X	
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Alexandre MERLE

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle l'existence d'un accord-cadre à marchés subséquents utilisé par Grand Lac et les communes adhérentes pour répondre aux besoins de prestations de maîtrise d'œuvre sur le territoire de Grand Lac. L'accord cadre arrivant à échéance le 30/03/2025, le Président de Grand Lac renouvelle sa proposition de groupement avec les communes volontaires afin de relancer cet accord-cadre, et propose que Grand Lac soit désigné coordonnateur.

Ce groupement de commande vise à faciliter la coordination entre les services communaux et intercommunaux ainsi qu'à améliorer la réactivité des prestataires pour la réalisation des projets d'aménagement de surface et réseaux divers.

Cette nouvelle consultation pour un accord-cadre à marché subséquent de prestation de maîtrise d'œuvre répondra aux besoins des communes et de Grand Lac pour leurs compétences respectives :

- Compétences Communes : Réseaux secs, voirie, éclairage public
- Compétences Grand Lac : Eau potable, eaux usées, eaux pluviales, tourisme, transport, valorisation des déchets, ports, ZAE

L'accord-cadre à marché subséquent sera conclu avec cinq prestataires pour une durée d'un an renouvelable éventuellement trois fois.

Grand Lac sera désigné coordonnateur. Il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres soit celle du coordonnateur.

Le montant maximum annuel pour la partie Grand Lac sera de 250 000 € HT.

Au vu des futurs projets communaux, il est proposé de ne pas adhérer à l'accord cadre proposé par Grand Lac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✦ **REFUSE** l'adhésion à l'accord cadre à marché subséquents de maîtrise d'œuvre avec Grand Lac.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 12 décembre 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 16 décembre 2024.

Le Maire,

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le secrétaire de séance,

Alexandre MERLE

